

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

27

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

## Déclaration de la Délégation algérienne

Dix-septième session du groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel

EPU de la Principauté de Monaco

28/10/2013

**Monsieur le Président ;**

L'Algérie salue les efforts déployés par la Principauté de Monaco afin de promouvoir les droits de l'homme dans ce pays, depuis l'Examen Périodique Universel de 2009. Les démarches prises témoignent de la volonté des autorités monégasques d'avancer vers une meilleure protection des droits de l'homme.

L'Algérie constate avec satisfaction les amendements apportés à plusieurs lois, notamment celles relatives à la nationalité, et au renforcement de la répression des crimes contre l'enfant.

Nous apprécions la signature et la ratification de quelques instruments internationaux, entre autres, l'adhésion au protocole des Nations-Unies relatif au statut des réfugiés et à la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

Cependant, ma délégation souhaite recommander à la Principauté de Monaco de ratifier la convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi de mettre en place une structure indépendante chargée des droits de l'homme.

**Je vous remercie, Monsieur le Président.**